

- **Dossier de candidature**

Chaque candidat doit soumettre un dossier de candidature soit en l'envoyant ou le déposant au secrétariat du LAM site Limpertsberg, soit en l'envoyant par courrier électronique sous forme .pdf à l'adresse inscription-bts@ltam.lu. Le dossier de candidature est numérisé par le secrétariat et transmis pour contrôle au coordinateur de la formation ciblée.

Un dossier incomplet doit être complété au plus vite et au plus tard sur demande du lycée. Un dossier composé de façon superficielle ou incomplète ne sera pas pris en compte par la commission d'admission.

- **Conditions supplémentaires**

L'admission des candidats peut être sujette à des conditions supplémentaires qui sont fonction de la voie de formation choisie et des objectifs de la formation visée. Les détails sont portés à la connaissance des candidats au moins trois mois avant qu'elles ne fassent l'objet d'un contrôle.

- **Examen concours**

Au cas où le nombre des candidatures dépasse le nombre des places disponibles, il est procédé, soit à un examen concours, soit à un classement des candidats sur base d'un dossier personnel à présenter par le candidat. Les épreuves sur lesquelles porte l'examen concours ainsi que les points attribués à chaque épreuve sont publiés par le lycée un mois avant le déroulement de l'examen concours. Ces dispositions valent également pour la nature et le contenu du dossier à présenter par le candidat.

L'examen concours a lieu après la date limite du dépôt du dossier de candidature. Les candidats sont invités aux épreuves par courrier électronique.

Cinéma et Audiovisuel

- Épreuve pratique (analyse d'un extrait de film ou d'une bande-annonce)
- Épreuve orale (entretien en français et anglais avec la possibilité d'exposer ses motivations, intérêts et connaissances en s'appuyant sur des travaux personnels)

Dessin d'animation

- Épreuve pratique (dessin d'après mémoire ; model-sheet ; décomposition du mouvement ; perspective et dessin analytique)
- Épreuve orale (entretien et possibilité d'exposer ses motivations, intérêts et connaissances en s'appuyant sur un dossier avec des travaux personnels)

Game Art and Game Design

- Épreuve pratique (dessin d'après mémoire ; model-sheet (conception de personnages) ; décor en perspective, description explicative écrite en anglais)
- Épreuve orale (entretien en anglais et possibilité d'exposer ses motivations, intérêts et connaissances en s'appuyant sur l'épreuve pratique et sur un dossier avec des travaux personnels)

Game Programming and Game Design

- Épreuves écrites en « programmation de base » et « mathématiques »
- Épreuve orale en anglais « compréhension d'un article provenant d'un magazine technique »

Informatique

- Épreuve écrite en « programmation de base »
- Épreuve orale en français, allemand et anglais « compréhension d'un article provenant d'un magazine technique du domaine de l'informatique »

Internet of Things

- Épreuves écrites en « programmation de base » et « électrotechnique »
- Épreuve orale en français, allemand et anglais « compréhension d'un article provenant d'un magazine technique »

Réalisateur graphique

- Épreuve pratique
- Épreuve orale (entretien en allemand, français et anglais avec la possibilité d'exposer ses motivations, intérêts et connaissances en s'appuyant sur un dossier avec des travaux personnels)

Connected Buildings & Cities

- Épreuve écrite et orale portant sur les capacités cognitives du candidat en rapport aux matières enseignées au cours ainsi qu'aux finalités professionnelles de la formation BTS Connected Buildings & Cities
- Épreuve orale : entretien avec les membres de la commission ad hoc

Génie technique

- Épreuve écrite et orale portant sur les capacités cognitives du candidat en rapport aux matières enseignées au cours ainsi qu'aux finalités professionnelles de la formation BTS Génie technique
- Épreuve orale : entretien avec les membres de la commission ad hoc

L'appréciation de la motivation du candidat et l'analyse du dossier personnel ont lieu devant une commission d'admission qui prend ses décisions. Le résultat de l'examen concours est communiqué aux candidats, soit par courrier postal, soit par courrier électronique soit par affichage au Lycée des Arts et Métiers site Limpertsberg. Pour des raisons de protection des données, l'affichage portera un code unique communiqué aux candidats lors de l'examen concours.

• **Inscription en début de semestre**

Pour chaque BTS les candidats sont répartis en trois groupes :

- les candidats admis,
- les candidats inscrits sur une liste d'attente,
- les candidats refusés.

Tout candidat admis doit confirmer son acceptation ou déclarer son désistement jusqu'au 18 septembre 2020 au plus tard par e-mail à l'adresse inscription-bts@ltam.lu. L'inscription définitive au programme de formation est refusée aux candidats dont le dossier de candidature est resté incomplet. L'inscription n'est effective qu'après règlement des droits d'inscription.

• **Inscription au courant du semestre**

Les places devenues libres dû à un désistement seront attribuées aux candidats de la liste d'attente.

Le lycée peut accepter de nouvelles candidatures sur base d'un dossier de candidature complet si :

- il n'y a plus de candidats sur la liste d'attente,
- le candidat est en mesure de prouver qu'il était inscrit dans un établissement d'études supérieures reconnu au Luxembourg pendant l'année académique en cours,
- le suivi des cours entamés est encore possible,
- le cas échéant le candidat satisfait aux conditions supplémentaires du programme de formation.